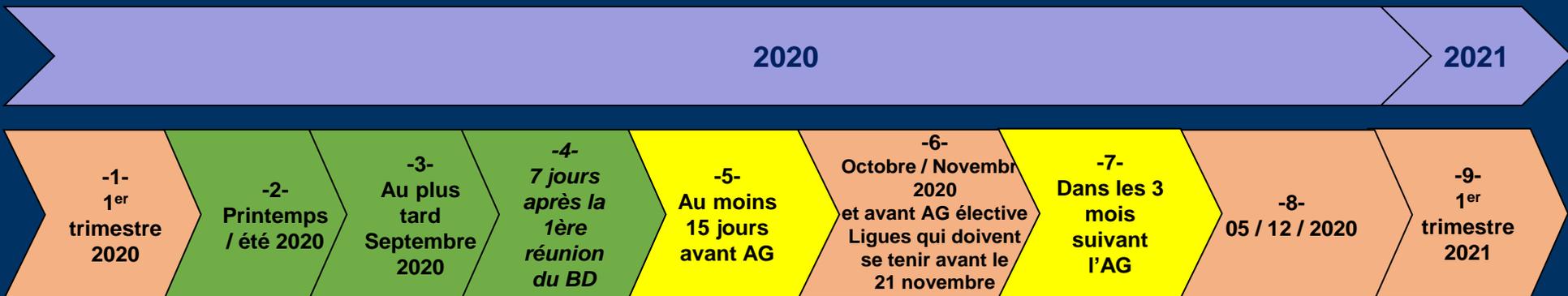


ffgolf[®]

Élections 2020 Ligues régionales et Comités départementaux de golf

DES PARCOURS, UNE PASSION.

CALENDRIER ÉLECTORAL PRÉVISIONNEL ET INDICATIF POUR COMITÉ DÉPARTEMENTAL



1 – Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental (approbation comptes 2019 / Budget 2020).

2 – Approbation d'un règlement des opérations électorales par le Bureau Directeur du Comité et lancement d'un appel à candidatures. Ouverture d'un délai pour déposer les listes candidates.

3 – Réunion de Bureau Directeur du Comité Départemental pour validation des listes candidates + composition Bureau de vote + remise fichier clubs.

4 – Sous réserve : délai de régularisation des listes (7 jours) et nouvelle réunion du Bureau Directeur du Comité Départemental + composition Bureau de vote + remise fichier clubs.

5 – Convocation Assemblée Générale Électorale du Comité Départemental.

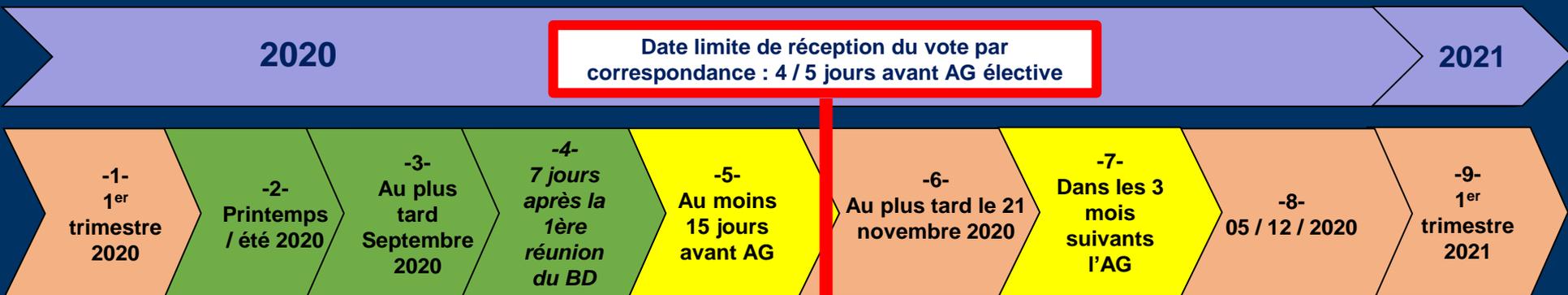
6 – Assemblée Générale Électorale du Comité (et de son Président) qui doit obligatoirement se tenir avant celle de sa ligue régionale. La date limite Assemblées Générales Électorales des Ligues est fixée au 21 novembre 2020.

7 – Formalités auprès de la Préfecture.

8 – Assemblée Générale Électorale de la ffgolf.

9 – Assemblée Générale Ordinaire du Comité (approbation comptes 2020 / Budget 2021).

CALENDRIER ÉLECTORAL PRÉVISIONNEL ET INDICATIF POUR LIGUE RÉGIONALE



1 – Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue régionale (approbation comptes 2019 / Budget 2020).

2 – Approbation d'un règlement des opérations électorales par le Comité Directeur de la Ligue et lancement d'un appel à candidatures. Ouverture d'un délai pour déposer les listes candidates.

3 – Réunions du Bureau Directeur et, le cas échéant, du Comité Directeur de la Ligue pour validation des listes candidates + composition Bureau de vote + remise fichier clubs.

4 – Sous réserve : délai de régularisation des listes (7 jours) et nouvelles réunions du Bureau Directeur et du Comité Directeur de la Ligue + composition Bureau de vote + remise fichier clubs.

5 – Convocation Assemblée Générale Électorale de la Ligue régionale.

6 – Assemblée Générale Électorale de la Ligue + élections Président et du Bureau Directeur.

7 – Formalités auprès de la Préfecture.

8 – Assemblée Générale Électorale de la ffgolf.

9 – Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue (approbation comptes 2020 / Budget 2021).

OBLIGATION D'ADOPTER ET DE DIFFUSER UN RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

▪ L'article 4 du règlement intérieur des Ligues régionales prévoit :

« Un Règlement Electoral organisant les opérations électorales relatives à l'élection du Comité Directeur doit être adopté et diffusé par le Comité Directeur de la Ligue ».

▪ L'article 3 du règlement intérieur des Comités Départementaux prévoit :

« Un Règlement Electoral organisant les opérations électorales relatives à l'élection du Bureau doit être adopté et diffusé par le Bureau du Comité Départemental ».

▪ Contenu du Règlement des Opérations Electorales :

- *La répartition hommes / femmes au sein du Comité ou du Bureau ;*
- *la date et le lieu du scrutin ;*
- *le délai dans lequel les listes des candidats doivent parvenir à la Ligue ou au Comité Départemental ;*
- *le délai dans lequel les listes irrecevables peuvent être régularisées ;*
- *les documents qui peuvent être demandés aux votants pour justifier de leur capacité à voter ;*
- *les conditions de remplacement d'un candidat défaillant après la date limite de clôture des candidatures ;*
- *le rôle et la composition du Bureau de vote.*

▪ Obligation de publication le Règlement des Opérations Electorales:

Il doit être publié de la manière la plus large possible: Site Internet, mailing aux clubs, mise à disposition au sein des Bureaux des Ligues ou des Comités.

MODALITÉS DU PROCESSUS ÉLECTORAL

▪ Obligation de faire un appel à candidatures :

« L'appel à candidatures pourra prendre toutes les formes possibles, sous réserve qu'il puisse en informer toutes les personnes éligibles :

- mise en ligne sur le Site Internet de la Ligue ;
- affichage au siège de la Ligue ;
- courrier ;
- courriel, etc ».

▪ Conditions d'éligibilité des candidats :

Pour être éligibles au Comité Directeur (ou Bureau) ou pour y être cooptés, les candidats doivent remplir toutes les conditions suivantes au jour de la date limite dépôt des candidatures :

- être majeurs ;
- être licenciés de la ffgolf dans la catégorie « membre association sportive » **depuis plus de 6 mois** ;
- être membre et licencié d'une association sportive affiliée à la ffgolf ayant son siège social dans le ressort territorial de la Ligue (ou du Comité Départemental) et en règle avec la ffgolf ;
- **Pour les seules Ligues**: obligation d'avoir un médecin parmi les candidats.

▪ Nombre de personnes qui doivent figurer sur les listes :

Voir article 5 pour les Ligues et 4 pour les Comités Départementaux du règlement intérieur

CHIFFRES ET STATISTIQUES DE RÉFÉRENCE PLACE DES FÉMININES

- Les statistiques de licences 2019 permettent de déterminer le nombre d'hommes et de femmes qui doivent figurer sur une liste pour être régulière.
- Le nombre de féminines au sein du Comité Directeur et du Bureau Directeur (ou du seul Bureau pour les Comités Départementaux) est fonction du choix opéré lors de la modification des statuts et du Règlement Intérieur en 2016. Pour rappel deux options étaient possibles :
 - *Maintien des dispositions antérieures (licenciés « Membres AS » majeurs);*
Ou
 - *Parallélisme avec la représentation de chacun de deux sexes au sein du Comité Directeur et du Bureau Directeur de la ffgolf.*
- Procédure recommandée à suivre : lors de l'appel à candidature, indiquer le nombre de féminines qui doivent figurer sur une liste pour qu'elle soit recevable.

SUITES

Nous mettrons à disposition des Ligues et des Comités, au plus tard fin décembre 2019, des modèles de :

- *Règlement des opérations électorales;*
- *Déclaration sur l'honneur;*
- *Appel à candidatures;*
- *Formule de pouvoir.*

Contact ffgolf :

Olivier GARCIA – olivier.garcia@ffgolf.org